

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n°10-044 en date du 11 mars 2010 de l'AMF

Avertissement au lecteur

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.

Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du Règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus.

A. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

Dénomination sociale, secteur d'activité et nationalité

Émetteur : Chargeurs
Société anonyme de droit français

Classification sectorielle ICB : 3000, Biens de consommation
3700, Produits ménagers et de soin personnel
3760, Articles Personnels
3763, Habillement et accessoires

Aperçu des activités

Le groupe Chargeurs est un groupe mondial diversifié, investissant à long terme et opérant en leader sur des niches industrielles et de services. Il développe actuellement son activité dans la protection de surfaces (Chargeurs Films de Protection), les textiles techniques (Chargeurs Entoilage) et le traitement de matières premières (Chargeurs Laine). La société Chargeurs est cotée sur le marché Euronext Paris (Compartment C).

Informations financières sélectionnées

Compte de résultat :

<i>(En millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre <i>(données auditées)</i>		
	2009	2008¹	2007
Chiffre d'affaires	451,6	599,2	789,6
Résultat d'exploitation	(22,6)	(35,3)	28,7
Résultat financier	(9,2)	(11,5)	(11,0)
Résultat avant impôt sur le résultat	(34,3)	(54,7)	19,2
Résultat net	(46,0)	(60,5)	15,1
Résultat net revenant aux actionnaires de la société mère	(45,9)	(59,8)	15,4

¹ Données corrigées (voir note 37 des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 inclus au chapitre 9 de la note d'opération et note 38 des comptes pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 2007 et 2006 inclus au paragraphe 1.4.1 du Document de Référence).

Bilan

(En millions d'euros)	31 décembre (données auditées)		
	2009	2008 ¹	2007
Actif non courant	170,6	196,3	226,4
Actif courant	333,8	393,9	507,2
Actifs destinés à la vente	5,8	-	-
Total Actif	510,2	590,2	733,6
Capitaux propres	136,2	185,4	242,8
Passif non courant	116,6	62,9	74,3
Passif courant	254,2	341,9	416,5
Passifs destinés à la vente	3,2	-	-
Total Passif	510,2	590,2	733,6

¹ Données corrigées (voir note 37 des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 inclus au chapitre 9 de la note d'opération et note 38 des comptes pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 2007 et 2006 inclus au paragraphe 1.4.1 du Document de Référence).

Principaux facteurs de risque propres à la Société et à son activité

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits au paragraphe 1.2 du Document de Référence et au paragraphe 9 de la note d'opération, qui incluent notamment les risques suivants :

- les risques liés aux secteurs d'activités du Groupe, notamment à la sensibilité de ses métiers aux cycles économiques, à la dépendance à l'égard de la consommation des particuliers sur certains de ses métiers, aux fluctuations des prix des matières premières, à sa présence internationale, à la réglementation et à son évolution et aux évolutions technologiques ;
- les risques liés aux activités du Groupe, notamment aux restructurations conduites par le Groupe, à la concurrence, à la dépendance vis-à-vis des clients et de certains fournisseurs, au recours à l'assurance-crédit, à l'interruption de l'exploitation des sites de production du Groupe, aux acquisitions et investissements et aux atteintes à l'environnement des sites exploités par le Groupe ;
- les risques financiers (les risques de marché, crédit, liquidité et change) ; et
- les risques liés à la situation financière du Groupe.

Évolution récente de la situation financière et perspective

La crise économique et industrielle mondiale et les charges exceptionnelles de restructuration supportées par le Groupe afin de s'y adapter ont conduit à une dégradation de ses résultats et l'ont amené, après une perte de 59,8 millions d'euros en 2008, à une perte de 45,9 millions d'euros en 2009.

Dès août 2009, le Groupe a dès lors engagé une négociation avec ses banques partenaires afin de consolider sa structure de financement par le réaménagement de certains emprunts bancaires. Le 7 janvier 2010, le Groupe a conclu un protocole d'accord avec ses banques partenaires pour un montant total de plus de 80 millions d'euros, modifié par avenant le 4 février 2010 (le « Protocole d'Accord »).

Les principes généraux de cet accord concernant le réaménagement des lignes de crédit court et moyen terme consenties par les banques partenaires aux métiers Entoilage et Films de Protection du Groupe sont les suivants :

- les lignes non confirmées seraient consolidées pour une période ferme de deux ans, à compter de janvier 2010 ; et
- les crédits moyen-terme verraient leur échéancier de remboursement modifié avec l'octroi d'une franchise de deux ans et un remboursement s'effectuant entre la 3^{ème} et 5^{ème} année à compter de janvier 2010.

Cette restructuration ne sera effective que sous réserve, notamment, de la réalisation, au plus tard le 30 avril 2010, de l'émission des obligations convertibles en actions faisant l'objet du présent prospectus.

Cette restructuration permettrait au Groupe de se rétablir dès 2010 ; le Groupe entend en effet atteindre, sur la base d'un chiffre d'affaires estimé de 450 millions d'euros au 31 décembre 2010, un résultat opérationnel courant de 16 millions d'euros fin 2010.

Ces prévisions ont fait l'objet d'un rapport des Commissaires aux comptes inclus à la section 1.4.4(b) du Document de Référence.

B. INFORMATIONS CONCERNANT L'OPÉRATION

Caractéristiques de l'offre

Raison et utilisation du produit de l'émission	La présente émission constitue une condition préalable à la finalisation de la restructuration de la dette bancaire du Groupe telle que prévue par le protocole d'accord conclu le 7 janvier 2010. Son produit net sera affecté à l'accroissement des fonds propres (i) de Chargeurs SA, à hauteur de 6 millions d'euros, et (ii) de Chargeurs Entoilage, holding du métier Entoilage, à hauteur de 16 millions d'euros.
Montant de l'émission et produit brut	22 829 565 euros.
Produit net estimé	Environ 22,3 millions d'euros.
Nombre d'Obligations	415 083 obligations subordonnées convertibles en actions ordinaires nouvelles (les « Obligations »).
Valeur nominale unitaire des Obligations	55 euros.
Droit préférentiel de souscription	La souscription des Obligations sera réservée, par préférence : <ul style="list-style-type: none">– aux titulaires d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 12 mars 2010, et– aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription. Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire : <ul style="list-style-type: none">– à titre irréductible, à raison de 1 Obligation pour 25 actions existantes possédées (25 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire 1 Obligation au prix de 55 euros par Obligation) ; et– à titre réductible, le nombre d'Obligations qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.
Valeur théorique du droit préférentiel de souscription	1,74 euro sur la base du cours de clôture de l'action Chargeurs le 10 mars 2010.
Période de souscription	Du 15 mars 2010 au 29 mars 2010 inclus.

Intention des principaux actionnaires	<p>Pathé, principal actionnaire de la Société avec 26,35 % du capital, a confirmé à la Société sa décision de souscrire à la présente émission, à titre irréductible, à hauteur de la totalité de ses droits, soit 109 361 Obligations, et, à titre réductible, à hauteur de 54 979 Obligations. En outre, Pathé s'est engagé à souscrire toutes les Obligations qui demeureraient non souscrites à l'issue de la période de centralisation des souscriptions à titre irréductible et réductible.</p> <p>Pathé se réserve enfin la possibilité de se porter acquéreur de droits préférentiels de souscription au cours de la période de souscription.</p> <p>M. Jérôme Seydoux et la société OJEU, qui détiennent ensemble 0,41% du capital, ont décidé de souscrire à la présente émission, à titre irréductible, à hauteur de la totalité de leurs droits, soit 1 693 Obligations.</p> <p>M. Eduardo Malone et la société Sofi Emy, qui détiennent ensemble 6,38 % du capital, ont décidé de souscrire à la présente émission, à titre irréductible, à hauteur de la totalité de leurs droits, soit 26 493 Obligations.</p> <p>La Société n'a pas connaissance de l'intention d'autres actionnaires de souscrire des Obligations.</p>
Prix d'émission des Obligations	Le pair, payable en espèces.
Date d'émission, de jouissance et de règlement des Obligations	Prévue le 15 avril 2010 (la « Date d'Émission »).
Taux de rendement actuariel annuel brut	Non applicable.
Notation de l'émission	Non applicable.
Cotation des Obligations	Prévue le 15 avril 2010 sous le code ISIN FR0010870931 sur Euronext Paris.
Engagements d'abstention et de conservation relatifs aux actions et aux Obligations	<p>Engagement de la Société de ne pas émettre ou céder des titres de capital pendant une période de 180 jours, sous réserve de certaines exceptions.</p> <p>Engagement de Pathé de ne pas céder de titres de capital de la Société pendant une période de 90 jours, sous réserve de certaines exceptions.</p>

Calendrier indicatif de l'émission

11 mars 2010	Visa de l'AMF sur le Prospectus
12 mars 2010	<p>Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant l'obtention du visa de l'AMF sur le Prospectus et les modalités de mise à disposition du Prospectus</p> <p>Diffusion par NYSE Euronext de l'avis d'émission des Obligations</p>
15 mars 2010	Ouverture de la période de souscription – Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris
29 mars 2010	Clôture de la période de souscription – Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris

12 avril 2010 Diffusion par NYSE Euronext de l'avis d'admission des Obligations indiquant le montant définitif de l'émission et le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible

15 avril 2010 Règlement-livraison des Obligations
Admission des Obligations aux négociations sur Euronext Paris

Caractéristiques des Obligations

Rang des Obligations Les Obligations constituent des engagements subordonnés, directs, inconditionnels et non assortis de sûretés.

Maintien des Obligations à leur rang Exclusivement en cas d'octroi de sûretés consenties au bénéfice des titulaires d'autres obligations subordonnées émises par la Société.

Rémunération En cas de remboursement des Obligations à leur date d'échéance, les Obligations alors en circulation seront rémunérées le 1er janvier 2016 par l'émission et la remise de 6,06 actions Chargeurs par Obligation, sous réserve d'ajustements (l'« **Intérêt** »).

En cas de remboursement anticipé des Obligations, que celui-ci soit volontaire ou obligatoire, ou en cas de conversion des Obligations, cette rémunération sera versée *pro rata temporis* selon les modalités décrites au paragraphe 4.1.7 de la note d'opération (l'« **Intérêt Échu** »).

Durée de l'emprunt 5 ans et 261 jours.

Amortissement normal des Obligations En totalité le 1^{er} janvier 2016 (ou le jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) par remboursement au pair.

Amortissement anticipé des Obligations au gré de la Société par rachats La Société pourra, sous réserve de l'accord unanime des banques parties au Protocole d'Accord, à tout moment, procéder à l'amortissement anticipé de tout ou partie des Obligations, sans limitation de prix ni de quantité, par rachats en bourse ou hors bourse ou par offres de rachat ou d'échange.

Remboursement anticipé des Obligations au gré de la Société La Société pourra, sous réserve de l'accord unanime des banques parties au Protocole d'Accord, à tout moment, à compter du 1^{er} janvier 2012 jusqu'à l'échéance des Obligations, sous réserve de respecter un délai de préavis d'au moins 30 jours calendaires, procéder au remboursement anticipé de la totalité des Obligations restant en circulation, à un prix égal au pair, si la moyenne arithmétique, calculée sur 10 jours de bourse consécutifs parmi les 20 qui précèdent la parution de l'avis de remboursement anticipé, des premiers cours cotés de l'action de la Société constatés sur Euronext Paris excède 6 euros.

	De même, la Société pourra, sous réserve de l'accord unanime des banques parties au Protocole d'Accord, à tout moment, sous réserve de respecter un délai de préavis d'au moins 30 jours calendaires, rembourser au pair la totalité des Obligations restant en circulation, si leur nombre est inférieur à 10 % du nombre des Obligations émises.
Exigibilité anticipée des Obligations	Au pair en cas de survenance de certains événements (notamment défaut de paiement de la Société ou inexécution de toute stipulation relative aux Obligations).
Conversion des Obligations en actions	À tout moment à compter de la Date d'Émission et jusqu'au septième jour ouvré qui précède la date de remboursement normal ou anticipé, les titulaires d'Obligations pourront convertir leurs Obligations à raison de 27 actions nouvelles de la Société pour 1 Obligation, sous réserve d'ajustements.
Jouissance et cotation des actions émises sur conversion des Obligations	Les actions nouvelles porteront jouissance du premier jour de l'exercice social au cours duquel se situe la date de conversion des Obligations.
Droit applicable	Droit français.

Résumé des principaux facteurs de risque liés aux Obligations

Le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité.

Les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital social de la Société diluée.

Des ventes d'Obligations ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché pendant la période de souscription, s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou après la période de souscription, s'agissant des Obligations, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché des Obligations ou des droits préférentiels de souscription.

En cas de baisse du prix de marché des actions de la Société pendant la période de souscription, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur.

Les Obligations sont des titres financiers complexes comprenant notamment une composante obligataire et une composante optionnelle liée aux actions de la Société qui ne sont pas nécessairement appropriés pour tous les investisseurs.

Les Obligations sont rémunérées par la remise d'actions Chargeurs.

Les Obligations sont des titres subordonnés.

Nécessité d'obtenir l'accord préalable des banques parties au Protocole d'Accord en cas de remboursement anticipé au gré de la Société.

Les modalités des Obligations pourraient être modifiées avec le consentement de la masse des titulaires d'Obligations.

Il n'est pas certain qu'un marché se développe pour les Obligations. Si un tel marché se développait, il ne peut être exclu que le prix de marché des Obligations soit soumis à une forte volatilité.

Le prix de marché des Obligations dépendra de nombreux paramètres (cours de l'action de la Société, volatilité, taux d'intérêt, risque de crédit, niveau de dividende, etc.) ; il pourrait fluctuer et baisser au-dessous du prix de souscription des Obligations.

Les titulaires d'Obligations bénéficient d'une protection anti-dilutive limitée.

Le rang des Obligations laisse la Société libre de disposer de la propriété de ses biens ou d'octroyer des sûretés réelles sur lesdits biens.

La Société pourrait ne pas être en mesure de rembourser les Obligations à leur échéance.

Certaines des modalités des Obligations pourraient ne pas être respectées en cas de procédure collective.

C. DILUTION ET RÉPARTITION DU CAPITAL

Actionnariat

	29 janvier 2010		
	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
PATHE ⁽¹⁾	2 734 035	26,35%	26,10%
OJEJ ⁽¹⁾	41 000	0,40%	0,50%
M. Jérôme Seydoux	1 341	0,01%	0,03%
Sofi Emy ⁽²⁾	655 195	6,31%	6,25%
M. Eduardo Malone	7 163	0,07%	0,07%
Total Actionnaires de concert	3 438 734	33,14%	32,95%
The Baupost Group	1 245 371	12,00%	11,89%
La Financière de l'Échiquier	650 000	6,26%	6,21%
HMG Finance	578 217	5,57%	5,52%
Autodétention/contrat de liquidité	116 334	1,12%	-
Public	4 348 441	41,90%	43,43%
Total	10 377 097	100%	100%

(1) Sociétés contrôlées par M. Jérôme Seydoux

(2) Société contrôlée par M. Eduardo Malone

Dilution

A titre indicatif, l'incidence de l'émission et de la conversion en actions nouvelles de la totalité des Obligations ainsi que du paiement de la rémunération des Obligations en actions nouvelles (en cas de conversion en actions de la totalité des Obligations le septième jour ouvré précédant leur date d'échéance) sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du groupe par action (*calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du groupe au 31 décembre 2009 - tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 31 décembre 2009 - et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à cette date après déduction des actions auto-détenues*) serait la suivante :

	Quote-part des capitaux propres par action (en euros)
Avant émission de 415 083 Obligations	12,69
Après émission et conversion en actions de 415 083 Obligations	7,10
Après émission et conversion en actions de 415 083 Obligations et paiement de la rémunération des Obligations en actions nouvelles (en cas de conversion en actions de la totalité des Obligations le septième jour ouvré précédant leur date d'échéance)	6,48

A titre indicatif, l'incidence de l'émission et de la conversion en actions nouvelles de la totalité des Obligations ainsi que du paiement de la rémunération des Obligations en actions nouvelles (en cas de conversion en actions de la totalité des Obligations le septième jour ouvré précédant leur date d'échéance) sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (*calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2009*) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire (en %)
Avant émission de 415 083 Obligations	1 %
Après émission et conversion en actions de 415 083 Obligations	0,48%
Après émission et conversion en actions de 415 083 Obligations et paiement de la rémunération des Obligations en actions nouvelles (en cas de conversion en actions de la totalité des Obligations le septième jour ouvré précédant leur date d'échéance)	0,44%

D. MODALITÉS PRATIQUES

Calendrier et modalités de souscription : Cf. caractéristiques de l'offre et calendrier indicatif au paragraphe B ci-avant.

Teneur de Livre

Lazard Frères Banque S.A. (« **Lazard Frères Banque** »)

Intermédiaire chargé du service financier et du service des Obligations

BNP Paribas Securities Services, 11 rue Ella Fitzgerald 75019 Paris

Contact Investisseurs

Christophe Pothier
 Direction Financière
 Tel. (33-1) 71 72 33 50
 Fax (33-1) 71 72 33 66

Martine Odillard
 Direction de la Communication
 Tel. (33-1) 71 72 31 90
 Fax (33-1) 71 72 33 67

Mise à disposition du Prospectus

Le Prospectus est disponible sans frais au siège social de Chargeurs (29-31, rue Washington, 75008 Paris), sur le site Internet de la Société (www.chargeurs.fr) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et auprès du Teneur de Livre.